



Tarif sur mon avocate ainsi que nos droit

Par **sam**, le **06/05/2008 à 14:02**

bonjour je vous sollicite aupres de votre site en esperant avoir une reponse rapide...je vous contact pour mon petite ami il passe devant un tribunal corectionelle pour une affaire banale a notre gout et a celui de notre avocate ...cependant elle lui promet d'assurer sa defense mais elle exige etre payer avant l'audiance qui se deroulera le 29 ans cependant elle veut la totalité donc envrion 1000euros !moi meme ne travaille pas cest donc mon ami qui assume notre enfants et les depense mensuel (loyer es ect...)rnelle accepte le paiement en 4 fois mais avant l'audiance rna t-elle le droit ?rnen attente d'une reponse de votre part veuillez recevoir mes salutatuions les plus distinguees...mlle dejesus

Par **JEANC**, le **06/05/2008 à 14:29**

Bonjour,rnoui, elle en a effectivement le droit. Il s'agit de provisions sur honoraire et l'usage veut que l'avocat soit réglé avant l'audience.rnCordialement

Par **sam**, le **06/05/2008 à 15:38**

ok je veus bien mais comment puis je faire ...mon ami veu assister a cette audiance auprede son avocat mais 1000euros a sortir jusqu'au 29 reste impossible il doi bien y avoir une solution !rnquelque'un peu m'aider a trouver la clé a ma porte ??